

## **GROUPE FLO**

Société anonyme au capital de 38.257.855,65 €  
Siège social : Tour Manhattan, 5/6 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie  
349 763 375 RCS Nanterre

---

### **ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 24 JUIN 2020**

---

#### **ORDRE DU JOUR**

---

##### **1. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle**

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 ; quitus au Directeur Général et aux membres du Conseil d'Administration de l'exécution de leur mission (1<sup>ère</sup> résolution) ;
- Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 (2<sup>ème</sup> résolution) ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (3<sup>ème</sup> résolution) ;
- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce et approbation desdites conventions (4<sup>ème</sup> résolution) ;
- Renouvellement du mandat de Mme Dominique ESNAULT en qualité d'administrateur de la Société (5<sup>ème</sup> résolution) ;
- Non-renouvellement des mandats de la société Fidaudit et la société SAREX, co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant (6<sup>ème</sup> résolution) ;
- Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce en matière de rémunération pour l'exercice 2019, pour l'ensemble des mandataires sociaux (7<sup>ème</sup> résolution) ;
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Olivier Bertrand, Président du Conseil d'Administration jusqu'au 21 février 2019 (8<sup>ème</sup> résolution) ;
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Christophe Gaschin, Président du Conseil d'Administration à compter du 21 février 2019 (9<sup>ème</sup> résolution) ;

- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Christophe Gaschin, Directeur Général jusqu'au 21 février 2019 (10<sup>ème</sup> résolution) ;
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Madame Christelle Grisoni, Directrice Générale à compter du 21 février 2019 (11<sup>ème</sup> résolution) ;
- Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration pour l'exercice 2020 (12<sup>ème</sup> résolution) ;
- Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général pour l'exercice 2020 (13<sup>ème</sup> résolution) ;
- Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2020 ; fixation du montant plafond de la rémunération annuelle prévue à l'article L. 225-45 du Code de commerce (14<sup>ème</sup> résolution) ;
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société (15<sup>ème</sup> résolution).

2. **De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :**

- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital par annulation des actions auto-détenues pour une durée de 24 mois (16<sup>ème</sup> résolution) ;
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital à émettre de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant maximum de 5.000.000 € en nominal (17<sup>ème</sup> résolution) ;
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital au profit de salariés et anciens salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (18<sup>ème</sup> résolution) ;
- Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital, à l'effet de rémunérer des apports en nature de titres consentis à la Société (19<sup>ème</sup> résolution) ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite aux salariés et aux dirigeants mandataires sociaux d'actions existantes et/ou à émettre de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre au profit des bénéficiaires des attributions d'actions (20<sup>ème</sup> résolution) ;
- Modification de l'article 13 des statuts de la Société à l'effet de mettre à jour les conditions de désignation des Administrateurs représentant les salariés (21<sup>ème</sup> résolution) ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (22<sup>ème</sup> résolution).